

Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de Handicap (CAPA-SH) SESSION 2010.

Références : Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004, JO du 7 janvier 2004.
Arrêtés du 5 janvier 2004, JO du 7 janvier 2004.

Le CAPA-SH session 2010

Le registre des inscriptions au CAPA-SH sera ouvert à l'Inspection Académique **du 12 octobre 2009 au 27 novembre 2009 inclus.**

Le CAPA-SH s'adresse aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

Le CAPA-SH est destiné à attester la qualification des enseignants du 1er degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

Les épreuves de l'examen se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par l'inspecteur d'académie. L'épreuve professionnelle comporte la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (45mn chacune). Elle est suivie d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure. L'épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel a une durée de 30 minutes.

Les dossiers d'inscription au CAPA-SH devront être :

- soit retirés directement à l'Inspection de l'Education Nationale, Circonscription ASH Départemental, 1 Quai Dujardin à Rennes (porte 227 au 2^{ème} étage)
- soit réclamés par courrier à l'adresse suivante : Inspection de l'Education Nationale, Circonscription ASH Départemental, 1 Quai Dujardin 35031 Rennes Cedex

accompagnés d'une enveloppe timbrée format 21x29,7 libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,35€ .

Quel que soit le motif invoqué, aucun dossier d'inscription CAPA-SH ne sera accepté après la date limite de renvoi fixée au 27 novembre 2009 (17 Heures dans l'hypothèse d'un dépôt au secrétariat de l'IEN ASH minuit dans l'hypothèse d'une transmission postale, le cachet de la poste faisant foi et l'envoi devant être suffisamment affranchi).

Les candidats au CAPA-SH adresseront, **pour le MERCREDI 28 AVRIL 2010, avant 17 h**, en recommandé avec accusé réception, au secrétariat de l'IEN ASH Départemental, leur mémoire professionnel, en quatre exemplaires.

Tout candidat qui ne respectera pas cette date ne pourra se présenter aux épreuves.